



LETTRE INFO SIVM FENOUILLEDES N°13 du 24 février 2025

TRAVAUX EN PREVISION AU SIEGE DU SIVM COMMISSION APPEL D'OFFRES DU 27 NOVEMBRE 2024

Depuis le 17 février et après un mois de préparation administrative, le chantier a débuté avec l'installation des bases de vie et du balisage par l'entreprise SUD BTP qui a sous-traité les fouilles des fondations à l'entreprise CHAMI à notre satisfaction puisqu'il est important que des sociétés locales puissent profiter des retombées pour des réalisations de travaux sur le territoire. L'attribution du lot « Electricité » à l'entreprise CALA-MACIEIRA (basée à SAINT-PAUL) et « Sécurité CSPS » à SECURE-COORDINATION (basée à FOSSE) conforte cette volonté de notre syndicat même si certains artisans n'ont pas pu être retenus suite à l'analyse des appels d'offres. Chaque mardi, une réunion sur place avec Emma LEBRET (SPL-POA) et Julien CHELLE (Cabinet ARCHI2) nous permettra de faire un point sur l'avancement avec les entreprises.



MARCHÉ À COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Comme nous vous l'avons annoncé par un courrier spécifique, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 janvier 2025 au siège du SIVM et a choisi l'entreprise GUINTOLI-NGE (mieux-disante) pour réaliser les travaux de voirie pour 2025/2027. Les demandes de devis doivent toujours être centralisées par Laurence qui les transmettra à Guilhem DEL SOCORRO, qui sera notre contact GUINTOLI-NGE pour les travaux.



PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL

Veuillez noter sur vos agendas la date du mardi 18 mars pour le conseil syndical et le vote du budget 2025. Les convocations et l'ordre de jour vous seront transmis prochainement.

FONDS VERTS ET CRÉATION DE POINTS D'EAU

3 communes (SAINT-ARNAC, SAINT-MARTIN et VIRA) ont demandé la pose de cuves D.F.C.I. de 30m³, permettant également la lutte contre les incendies pour les habitations isolées et près des massifs boisés.

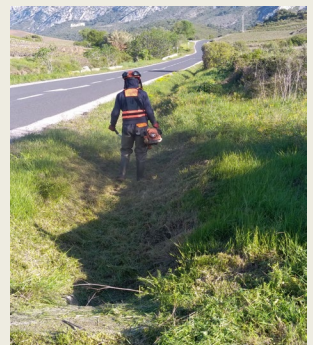
Chaque projet s'élevant à 16 500 € H.T., et la part Fonds Verts de l'Etat étant de 80 %, la participation de la commune sera de 3 300 € H.T. Ces montants pourraient être réévalués à la baisse selon les propositions des entreprises de terrassement. Une convention sera établie entre les communes et le SIVOM lorsque le devis sera actualisé par Jérôme LOUVET pour le paiement de la participation. Les travaux devront être réceptionnés avant le 31 août 2025.

Dès fabrication des cuves (environ 2 mois de délai), l'entreprise Christophe HERRERO (mieux-disante) sera mandatée pour réaliser les fouilles et plateformes nécessaires à leur pose.

Le devis des cuves a été accepté début janvier, leur livraison pourra s'effectuer la première quinzaine de mars. Les communes concernées seront tenues au courant de l'avancement au fur et à mesure.

RECRUTEMENT CHANTIER D'INSERTION 2025

Pensez à vos administrés sans emploi qui peuvent se renseigner auprès de Laurence sur les conditions à remplir pour postuler au chantier d'insertion. Le but de réinsérer nos bénéficiaires étant régulièrement atteint (60% minimum), nous sommes donc en attente de nouvelles candidatures.



OUVERTURE D'UNE PAGE FACEBOOK SIVM FENOUILLEDÉS

Pour les communes et les personnes intéressées, le SIVM a créé une page FACEBOOK à laquelle vous pouvez adhérer et la faire partager : SIVM du Fenouillèdes. Sur cette page, Laurence publie des photos de Julien (avant et après) concernant l'intervention du chantier d'insertion, mettant en lumière le travail effectué par nos agents. Nous allons y intégrer des photos du travail mécanique réalisé par Stéphane avec le tractopelle et l'épareuse.

